

Logement **et Famille**

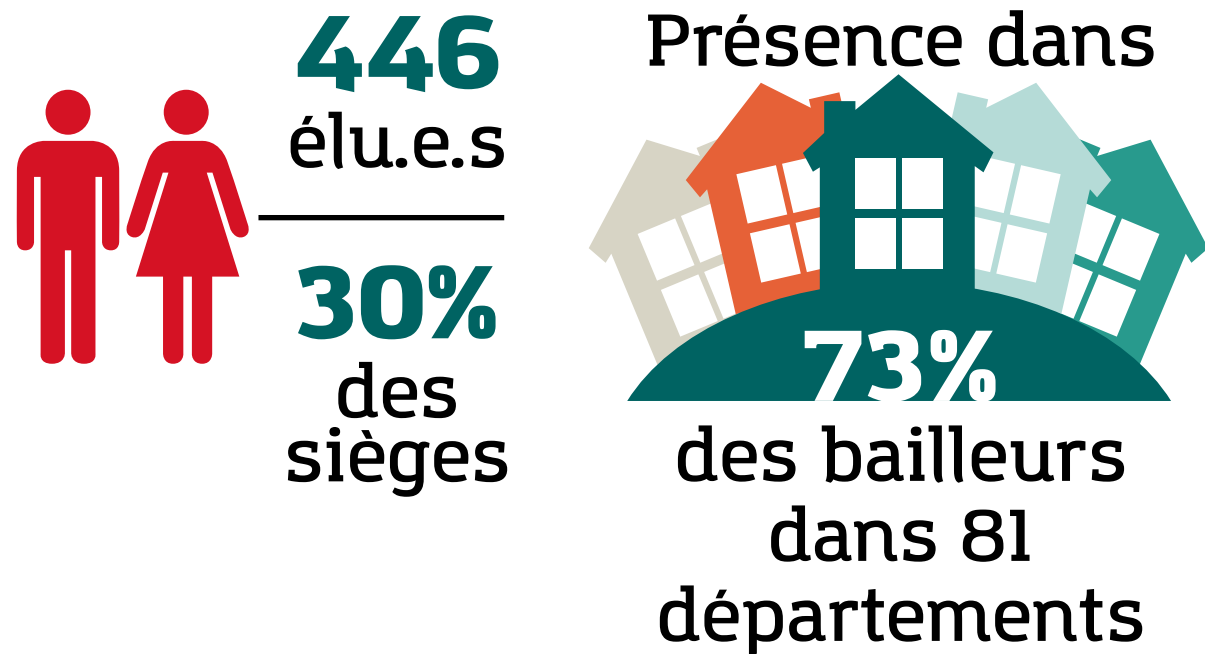
LA REVUE D'INFORMATION DE LA CNL

CNL **1^{ère} force** **en voix et en** **élu·e·s**

ELECTIONS **DES LOCATAIRES**



Les grands chiffres des élections



Edito Eddie Jacquemart



La CNL reste la première organisation des locataires. Cette victoire est d'abord celle des militant-es et adhérent-es qui par leur présence au quotidien, le lien qu'elles et ils ont su tisser avec les habitant-es l'ont rendue possible. Un grand merci à toutes et tous !

Il est important alors de mesurer collectivement l'importance de continuer à se battre pour faire vivre la démocratie locative. La CNL a toujours milité pour faire élire des représentant-es locataires au cœur des organismes HLM et a fini par obtenir gain de cause. Cette avancée est précieuse pour les habitants. Mais aux yeux de nos gouvernants, elle est vécue comme une entrave à leur volonté de livrer clé en main le secteur du logement social au marché et disons-le clairement : la Macronie rêve de faire taire la voix des habitant-es comme elle rêve de réduire au silence celles des travailleurs-ses.

Nos administrateur-trices constituent une force pour alerter, mobiliser dans les quartiers et faire valoir les droits des habitant-es. Pour autant ce travail ne sera pas simple.

Dans les HLM plus encore qu'ailleurs, la résignation a marqué des points. On le mesure avec la participation en baisse de 2 % par rapport à il y a trois ans, même si, comparé à d'autres scrutins sociaux voire politiques, nous n'avons pas à rougir de ce léger reflux.

Ce mouvement doit nous pousser à être plus présent-e encore, dans la proximité quand tout est fait au contraire pour éloigner les élus des habitant-es. Avec la concentration des organismes, nous revendiquons que leur nombre soit augmenté en proportion, nous nous retrouvons avec des administrateur-trices qui représentent 40 000, 60 000 voire 100 000 habitant-es. Cela implique un travail colossal pour les administratrices et les administrateurs que de rendre compte et associer les locataires aux décisions, qui pourtant vont voir impacter leur avenir.

Les élu-es CNL vont devoir savoir innover dans la manière de coordonner leur travail. Il va nous falloir collectivement nous entraider pour faciliter la circulation des informations, développer l'aide à la formation militante, savoir lier l'action de nos administrateur-trices à celle des amicales.

Avec 30 % et 446 élus dans 73 % des organismes bailleurs, en France métropolitaine et Outre-Mer, les bases existent pour renforcer notre action.

Pas seulement d'ailleurs pour maintenir le statu quo mais gagner de nouveaux droits pour les habitant-es. J'ai débuté cet éditorial en parlant démocratie locative. Permettez-moi d'y revenir pour le conclure.

Faire entendre la voix des habitant-es doit rester notre boussole. Ce sont eux qui apportent la majeure partie des ressources des bailleurs, leur avis et leur expertise doit peser sur les politiques mises en œuvre.

Pour cela, continuons à exiger que la présence des représentant-es locataires soit rehaussée à un tiers des conseils d'administration et que ces derniers puissent bénéficier d'un droit de veto utilisé pour peser dans la négociation, faire valoir un autre point de vue qui souvent s'avérera efficace et soucieux du bien commun.

Plus que jamais faisons de la CNL, un outil pour que les locataires soient entendus et respectés.

Cnlement vôtre !

Les élu.e.s, par familles de bailleurs et régions

Les zooms des résultats

244 élu.e.s

OPH

128 élu.e.s

ESH

61 élu.e.s

EPL et SEM

13 élu.e.s

COOP

Une participation en berne

La participation aux élections de locataires ne s'effondre pas, mais elle est en baisse constante à chaque scrutin. En 2014, elle est autour de 20 %, puis en 2018 de 16 % pour être aux dernières élections autour de 14 %. On peut l'expliquer par différents facteurs. Tout d'abord, les locataires HLM font partie de la population qui s'abstient le plus aux élections politiques. Les habitants des quartiers populaires ont très peu voté aux dernières présidentielles. Un autre facteur est l'absence de visibilité et de communication des élections. Très peu de locataires sont informés de la possibilité de voter pour leurs élus. Les bailleurs ont une responsabilité notamment par le peu d'investissement de leur part dans les élections de locataires. Beaucoup communique à minima, voire pas du tout auprès de leurs locataires. A ces élections de nombreux bailleurs partout en France ont fait appel à un prestataire extérieur « Paragon » pour organiser les élections. De nombreux accidents techniques ont eu lieu qui ont entravé le vote des locataires. Les élections ont d'ailleurs été prolongées jusqu'à fin janvier 2023. L'accident Paragon est symptomatique de l'importance que les bailleurs donnent aux élections de locataires.

Conséquence de la loi Elan : de moins en moins de bailleurs

La loi Élan de 2018 renforce les logiques de fusion des bailleurs sociaux. Depuis les dernières élections de locataires 148 bailleurs ont disparu et 80 élus des locataires. Le phénomène de concentration des bailleurs mène à une éloignement toujours plus important des locataires des centres de décision. Les élus représentent toujours plus de locataires en étant de moins en moins nombreux. Les élus perdent progressivement en légitimité et la démocratie locataire est remise en question.

4

LES ELU·E·S CNL PAR REGIONS

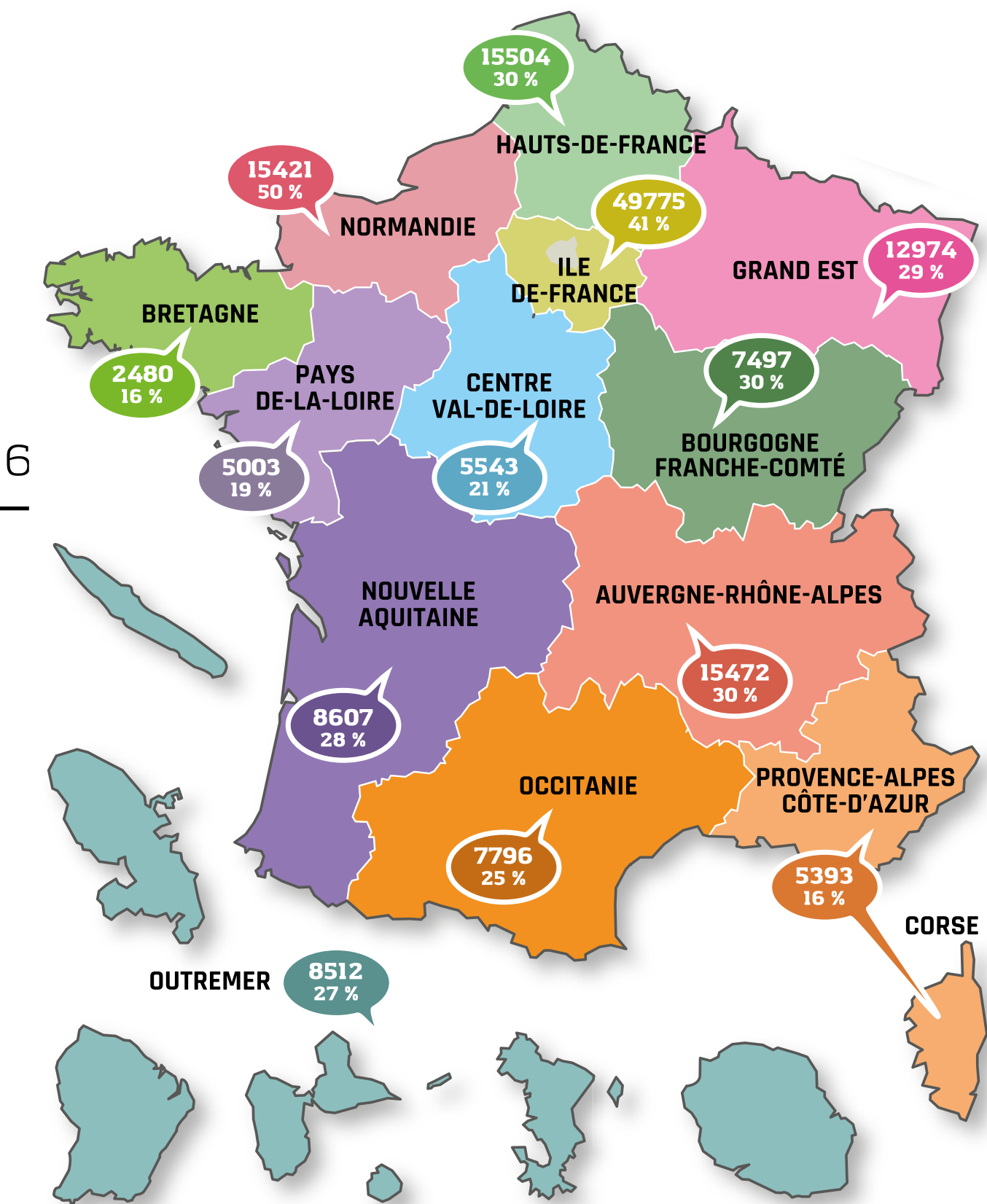
	EN NOMBRE	EN %
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	52	30
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	18	30
BRETAGNE	11	16
CENTRE-VAL DE LOIRE	15	21
GRAND EST	44	29
HAUTS-DE-FRANCE	32	30
ÎLE-DE-FRANCE	112	41
NORMANDIE	46	50
NOUVELLE-AQUITAINE	35	28
OCCITANIE	33	25
PAYS DE LA LOIRE	15	19
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE	20	16
OUTRE-MER	13	27

5



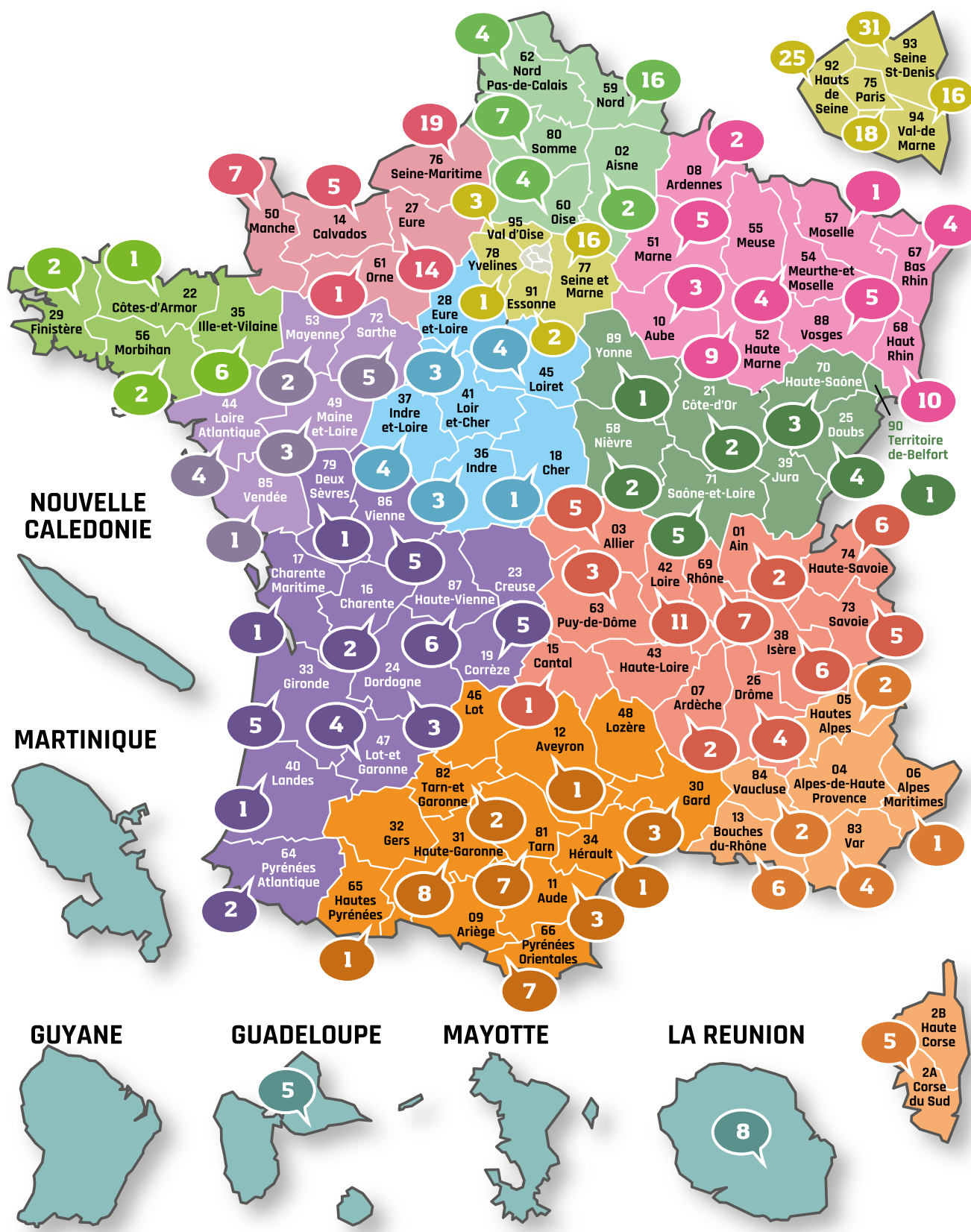
LA CARTE DES RÉSULTATS

Voix et % par régions



LA CARTE DES RÉSULTATS

Elu-e-s par départements





MERCI
pour votre confiance

